

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N°73-135 du 18 avril 1973

portant nomination des administrateurs titulaires au conseil d'administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la Loi N°62-22 du 9 juillet 1962, portant ratification du traité instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine et de l'accord de coopération entre la République Française et les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et le décret N°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Sont nommés Administrateurs titulaires pour représenter la République du Dahomey au conseil d'administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest :

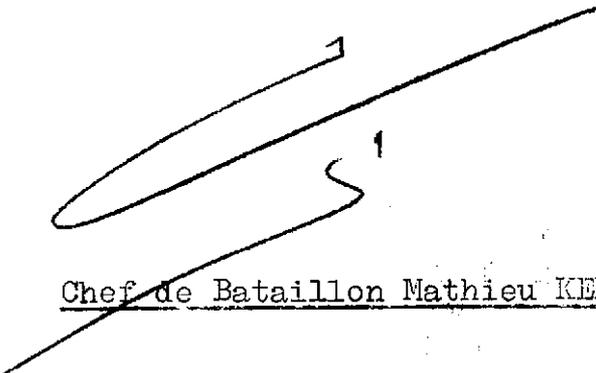
- Capitaine Janvier ASSOGBA,
Ministre de l'Economie et des Finances,
- Mr Louis VILLYRA,
Conseiller Technique du Ministre de l'Economie et des Finances.

../..

ARTICLE 3 - Le présent décret qui abroge le décret N°72-284 du 3 novembre 1972, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

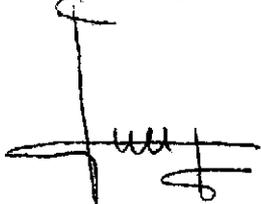
Fait à COTONOU, le 18 avril 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KERÉKOU

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliations : PR 8 - CS 6 - MEF 4
autres ministères 10 - Intéressé 1
SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Ch. 5
BCEAO 4 - DE-CF-D^C 3 - Trésor 4
DGAE 4 - DEP-DGAJL-Dtion St.6 JORD 1